



# Réouverture des établissements scolaires

## Communiqué de presse

### 01 Mai 2020



#### La F.S.U en quelques mots

Avec 160 000 adhérents, La Fédération Syndicale Unitaire est en France la deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'État. **C'est également la première organisation syndicale de l'enseignement (36 % des voix aux dernières élections professionnelles)**. Son fonctionnement associe différents syndicats nationaux, notamment le SNUipp-FSU dans le premier degré (écoles primaire et maternelle), le SNES-FSU et le SNEP-FSU dans le second degré (collège et lycée).

#### Communiqué de presse – Réouverture des établissements scolaires

Les annonces du Premier ministre n'ont pas rassuré la communauté scolaire. Sans tenir compte de l'avis du Conseil scientifique et des recommandations sanitaires de plusieurs instituts de recherche, le gouvernement a confirmé une rentrée progressive des écoles dès le 11 mai sur la base du volontariat des familles avec le seul maigre garde-fou sanitaire de masques pour les personnels enseignants.

Alors que dans la vie publique, les regroupements seront limités à 10 personnes, les classes pourront accueillir jusqu'à 15 élèves. Or, nous le savons tous, beaucoup de salles sont petites et ne permettent pas d'y placer 15 élèves si on respecte les recommandations de distanciation physique du protocole ministériel (1 m soit une surface de 4 m<sup>2</sup> par élève). 15 élèves, c'est déjà trop, particulièrement en maternelle mais aussi dans les classes élémentaires. Rien n'est dit sur le dépistage dans le cas particulier du retour à l'école.

Concernant la mise en œuvre concrète, tout est renvoyé au niveau local, des communes et des directrices et directeurs ou des principaux de collège.

Le choix de ne rouvrir l'école qu'aux plus jeunes, de la maternelle à la 5ème, démontre que la question des inégalités scolaires n'est qu'un prétexte pour servir l'intérêt, le vrai : celui d'une reprise de l'activité des parents pour relancer la machine économique. Ajoutons à cela que tous les parents ne seront pas soumis à l'obligation scolaire et que certains pourront ainsi faire le choix de ne pas imposer à leurs enfants un retour à l'école dans ces conditions, là où d'autres y seront contraints professionnellement, sans autres moyens de garde et sans possibilité de télétravailler. L'objectif de justice sociale et de l'intérêt des élèves n'est assurément pas celui qui a guidé les choix du gouvernement.

La décision de réouverture des écoles n'a pas été réfléchie en amont de son annonce. La date du 11 mai est prématurée.

Dans le contexte actuel, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour imposer une réouverture des écoles compatible avec les enjeux de sécurité sanitaire, avec la protection des élèves et des personnels et la prise en compte de leurs conditions de travail. Pour cela, nous avons initié trois démarches :

- La FSU 55 a écrit à l'ensemble des présidents de codecom ou des maires de Meuse ayant la compétence scolaire afin de réaffirmer notre position : **pour la FSU, la réouverture des établissements scolaires ne doit être envisagée qu'à partir du moment où la sécurité des élèves, des personnels et de leurs familles est assurée**. La décision d'ouvrir une école ne doit pas être prise à la légère. Une ouverture prématurée peut avoir des conséquences fâcheuses. (Le courrier de la FSU aux codecom est en pièce jointe).
- La FSU 55, lors d'un groupe de concertation du CHSCT Départemental, a fait remonter pas moins de 45 questions concrètes concernant la reprise. A ce stade, la plupart d'entre elles sont restées sans réponse. La FSU 55 ne voit pas comment des personnels pourraient revenir dans des établissements scolaires le 11 ou le 18 mai sans des réponses satisfaisantes à ses questions. (La base de travail et le questionnement de la FSU 55 est en pièce jointe)
- Le SNUipp-FSU a déposé une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, nous accompagnerons les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte dès lors qu'ils et elles estimeront que les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas remplies dans les écoles.

Nous le réaffirmons, c'est la santé de tous et toutes qui doit guider la décision de réouverture et non la volonté de relancer l'économie.

**Contact** : FSU Meuse - 7 Rue du Dr Alexis Carrel, 55100 Verdun – fsu55@fsu.fr.  
Kévin QUENESCOURT (SNUIPP-FSU – 1<sup>er</sup> Degré) – 06.69.17.06.12  
Sébastien WAGNER (SNES-FSU – 2<sup>nde</sup> Degré) – 06.78.08.03.58